# LE GAZOUILLEUR PLUS

# Bulletin d'information municipale

Le 4 mai 2022

# DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

## Samedi 7 mai de 8 h à 14 h Garage municipal (195, rue Principale)

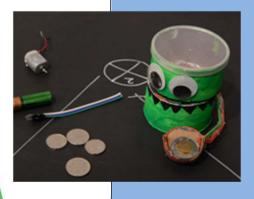
- Premier arrivé, premier servi
- Jusqu'à épuisement des stocks
- Limite de 2 contenants à main par personne (exemple : chaudière, sac, boîte)
- Les citoyens doivent apporter leurs pelles et remplir leurs contenants
- Suivre en tout temps les consignes sanitaires en vigueur



## COLLECTE DE CONTENANTS CONSIGNÉS ÉCOLE OMER-SÉGUIN

Samedi 14 mai 2022 - Les élèves, ainsi que les parents bénévoles, sillonneront les rues de la municipalité entre 9 h et 12 h afin de ramasser vos canettes et bouteilles vides consignées (verre et plastique). Vous pouvez laisser vos sacs de contenants à l'extérieur ou aller les porter au centre de tri situé à l'école entre 9 h et 12 h. Les dons en argent sont aussi acceptés. Tous les sous amassés seront utilisés pour le financement d'activités scolaires, incluant la fête de fin d'année.

Nous sommes également à la recherche de bénévoles. Les personnes intéressées peuvent se présenter directement à l'école ou écrire à collectecanettes@gmail.com.



# ATELIER ROBOT ÉPARGNE présenté par Décode le code

Robot épargne (8-12 ans) (6-8 ans avec parent)

Avec ce projet, les participants auront du plaisir à fabriquer un robot en apprenant les notions de base de la mécanique. En plus de l'assemblage, il y aura un volet artistique.

Chaque participant décorera son robot à son goût en utilisant des peintures et d'autres matériaux. Les participants apprendront une autre façon d'épargner!

### Samedi 21 mai de 10 h 30 à 11 h 30 À la salle Éveline-Meloche – Gratuit

Places limitées : 20 enfants – Résidents seulement

Inscription : envoyer nom et âge de l'enfant, nom du parent et

coordonnées à info@sldg.ca

140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) JOS 1TO 450 371-0523 www.sldg.ca



#### **AVIS PUBLIC**

#### Assemblée publique de consultation

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-162 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

#### Résumé du projet de règlement numéro 22-162 régissant la démolition d'immeubles

Ce règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles. En vertu de l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), le conseil d'une municipalité est tenu de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles, lequel doit interdire la démolition d'immeubles sauf lorsqu'un propriétaire est autorisé à procéder à sa démolition par un comité, prescrire la procédure de demande d'autorisation, déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation et déterminer les critères de l'évaluation d'une demande d'autorisation relative à un immeuble patrimonial.

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de ce qui suit :

- 1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2022, le Conseil a adopté par voie de résolution le Projet de règlement numéro 22-162 régissant la démolition d'immeuble;
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle Éveline-Meloche de l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, le 12 mai 2022 à 19 h. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi;
- 4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
- 5. Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 3 mai 2022.

Dany Michaud

Directrice générale et greffière-trésorière

#### **AVIS PUBLIC**

Appel d'offres public nº 2022-04-RMB

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague demande des soumissions pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue Sainte-Marie.

Le devis est disponible par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) sur le site Internet www.seao.ca.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, avant 11 h, le mardi 7 juin 2022. Le « Formulaire de soumission » doit être présenté en double exemplaire (1 original et 1 copie), dûment complété et inséré dans une enveloppe cachetée, sur laquelle sont clairement indiqués le nom du soumissionnaire et la désignation du projet. Les soumissions ainsi reçues seront ouvertes ce même jour à 11 h 01, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville.

La durée de validité des soumissions devra être d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague se réserve le privilège de n'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 3 mai 2022.

Dany Michaud

Directrice générale et greffière-trésorière